

Le conseil d'école s'est tenu le 24 novembre 2016 dans la salle de bridge du Manga sous la présidence de M. Farineau, Directeur de l'EPC.

Etaient présents à ce conseil :

Les enseignants de l'école : Mesdames Bolo, Cech, Lafontaine, Laloy, Likika, Mahé, Maïssa, Téné, Rousseau, Villar et Messieurs Farineau, Aboladé, Engone, Gonnod, Mikoumou, Nzikou, Engone et Villar.

Les délégués de parents d'élèves : Mesdames et Messieurs Allogo Nguema, Barbry, Koze, Massard, Makoumachana, Mestre, Omvouho et Rendjogo.

Absences excusées : M. Montégu, , Mme Martin.

La secrétaire de séance volontaire est Mme Mahé.

L'ordre du jour de ce conseil s'articulait autour des points suivants :

- 1- Lecture et approbation du procès- verbal du conseil d'école du 14 juin 2016
- 2- Rôle et fonctionnement du conseil d'école
- 3- Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
- 4- Bilan de la rentrée des classes - Effectifs
 - Les nouveaux enseignants
 - Les nouveautés pédagogiques : Les nouveaux livrets scolaires
- 5- Les évaluations effectuées au CP et CE2 : informations
- 6- Les activités périscolaires : nouvelle organisation
- 7- Les manifestations prévues cette année
- 8- L'accueil des élèves porteurs de handicap
- 9- Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)
- 10- Divers :
 - Incidence de la Coupe d'Afrique des Nations sur le calendrier scolaire

Ouverture du Conseil d'école

Après avoir remercié les personnes présentes, M. Farineau fait circuler la liste d'émargements tout en signalant les absences excusées et les absences remplacées. Ensuite il invite tout le monde à se présenter et à prendre connaissance des documents inhérents au conseil d'école (Invitation au conseil d'école ; ordre du jour ; documents relatifs aux rôles et fonctionnement du conseil d'école, aux effectifs de l'EPC et à la répartition de ceux-ci, à l'équipe enseignante et aux personnels, aux activités périscolaires ; règlement intérieur de l'EPC ; document relatif au PAI ; document relatif aux niveaux et établissements d'enseignement ; procès verbal du conseil d'école du 14 juin 2016).

1- Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'école du 14 juin 2016

M. Farineau explique que les personnes présentes l'année dernière au conseil d'école ont eu connaissance du procès-verbal en juin et qu'il a été affiché sur le panneau à l'entrée de l'école il a été aussi enregistré sur le site internet de l'école. Il fait la lecture des points abordés ce jour-là.

Personne n'a rien à ajouter ni à signaler en particulier. Le procès-verbal est adopté.

2- Rôle et fonctionnement du conseil d'école

M. Farineau rappelle que 2 documents sont présents dans la pochette destinée aux parents : documents relatifs aux rôles et fonctionnement du conseil d'école, aux effectifs de l'EPC et à la répartition de ceux-ci, à l'équipe

enseignante et aux personnels, aux activités périscolaires ; document relatif aux niveaux et établissements d'enseignement

« Ecole : qui fait quoi ? »

Lecture du fonctionnement du Conseil d'École. Il n'y a pas de remarque de la part des participants.

M. Farineau rappelle que les parents reçoivent l'invitation au conseil d'école 10 jours avant la date retenue de la réunion, et que l'ordre du jour est transmis à ce moment-là. La secrétaire de séance est une enseignante de l'EPC pour cette fois, mais qu'il serait souhaitable qu'un parent le soit la prochaine fois.

Un parent remarque que lors des précédents conseils, la sécurité des abords de l'école a souvent été abordée et demande pourquoi il n'y a pas de représentant de la sécurité de COMILOG.

M. Farineau explique que la question n'a pas été soulevée pour ce conseil d'école, mais que si cette question pourra être abordée lors d'un futur conseil d'école, et ce représentant sera alors invité.

Il n'y a pas d'autres remarques.

Le procès-verbal de chaque conseil d'école est remis aux personnes présentes à ces réunions, il est aussi consultable sur le site internet de l'école.

3- Vote du nouveau règlement intérieur de l'école

M. Farineau rappelle que le règlement intérieur est présent dans la pochette destinée aux participants :

Un parent demande l'utilité de revoir le règlement intérieur tous les ans ?

M. Farineau explique c'est la procédure institutionnelle et indique que le règlement a été modifié et précise que les nouveaux articles sont ceux qui apparaissent soulignés dans le règlement intérieur distribué aux participants.

Ce règlement émane d'un règlement type : préambule, horaires et surveillance, etc.

M. Farineau fait lecture de l'Article 4. Il explique également que l'Article 5 a été modifié pour que cela corresponde au mieux à notre réalité (lecture de l'article 5).

Lecture de l'Article 7

Un parent soulève le problème des enfants dont les parents ne sont pas des agents de la COMILOG.

M. Farineau explique que la pression est d'autant plus forte sur les parents de ces enfants puisque toutes les inscriptions sont validées par la DRH de la COMILOG.

Le reste n'a pas été changé.

Pour la partie information à la DRH, Mme Massard demande si la DRH a pris le nouvel article en compte.

M. Farineau explique que non, que cela reste un moyen de pression, même s'il s'agit plus d'une manière de signifier les choses qu'une réelle sanction.

Les retards des élèves constatés sont plus fréquents le matin.

Un parent revient sur l'article 25, et demande pourquoi la charge de travail à la maison n'est pas équilibrée dans la semaine.

M. Farineau rappelle la loi française et indique que les travaux écrits à faire à la maison sont interdits depuis 1956, M. Farineau conseille aux parents concernés de faire le point avec l'enseignant concerné.

Les différences créées sont dues à une différence de pédagogie (sans doute expliquée lors des réunions de rentrée).

Le règlement intérieur est adopté (après changement de la date).

Le règlement adopté sera remis à chaque parent pour une prise de connaissance et signature.

4- Bilan de la rentrée des classes -

Effectifs

M. Farineau rappelle qu'un document est présent dans la pochette destinée aux participants :

Une trentaine de demandes d'inscription ont été refusées.

M. Farineau rappelle que les effectifs de GS sont moindres pour garder une marge de manœuvre pour d'éventuelles inscriptions pour des nouveaux arrivants.

Cela pose un problème car en cas d'éventuelles arrivées, des inscriptions supplémentaires surchargeront les effectifs des classes. La configuration de l'école tend à rester la même.

Lecture est faite des diverses répartitions.

M. Farineau rappelle qu'à part les inscriptions des élèves entrants en MS, seules 5 nouvelles inscriptions ont pu être faites.

Effectifs de l'EPC au 24 novembre 2016

Niveau	effectif	Nombre de classe
MS	52	2
GS	51	2
CP	57	2
CE1	59	2
CE2	57	2
CM1	57	2
CM2	60	2
Total :	393	14

- Les nouveaux enseignants

3 nouveaux enseignants ont été accueillis à la rentrée 2016.

Mme Villar, en charge de la MSB à mi-temps, en charge de la formation auprès des enseignants de l'EPC et de l'école maternelle des cadres.

M. Villar, en charge du CM1B.

Mme Mahé, en charge du CM2B.

M. Farineau rappelle qu'un enseignant détaché et un enseignant en contrat local enseignent par niveau ; que l'école fonctionne avec quelques intervenants extérieurs et du personnel d'entretien :

2 intervenants en Education Physique et Sportive (un temps complet + un temps partiel : 18h par semaine), une intervenante en Anglais (16 h par semaine), une intervenante en BCD à mi temps.

Une ménagère et un jardinier travaillent à l'école à temps complet.

M. Farineau fait remarquer que l'EPC est la plus grosse école française d'entreprise à l'étranger.

Répartition des personnels de l'EPC :

1 directeur, 14 enseignants à temps complet, 1 enseignante à mi-temps, 1 secrétaire, 4 ASEM, 1 ménagère, 1 jardinier, 2 intervenants de sports, 1 intervenante d'Anglais à temps partiel, 1 intervenante en BCD à mi-temps, 1 AVS

- Les nouveautés pédagogiques

Nouvelle organisation des cycles :

Cycle 1 : PS, MS, GS M. Farineau rappelle qu'ici, seules les classes MS et GS sont assurées.

Cycle 2 : CP, CE1, CE2

Cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème}

Cette nouvelle organisation pédagogique implique des nouveaux programmes qui s'appliquent depuis la rentrée.

M. Farineau présente alors le nouveau livret scolaire que nous utiliserons à partir de cette année (**le document est présent dans la pochette destinée aux participants**).

Le livret sera remis 3 fois par an pour les élèves d'élémentaire et 2 fois pour les élèves de maternelle.

Le livret a vocation à être numérisé, donc les parents auront accès à ce livret via internet dans les années à venir, mais en raison du contexte local, et difficultés d'accès à internet, l'exemplaire papier est préféré.

Il sera remis aux parents à l'école comme les années précédentes.

Ce dispositif respecte l'obligation de suivre les procédures françaises (demande institutionnelle).

M. Farineau rappelle que les enseignants ont eu ce nouveau livret il y a peu, et que la 1^{ère} version sera sans doute allégée. Un parent demande la correspondance entre les notes et les appréciations du livret (4 degrés : objectifs d'apprentissage non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés).

Mme Massard explique que ce sera sans doute une synthèse des notes acquises sur les différentes compétences travaillées. Le directeur explique que les notes demanderaient double travail aux enseignants, et que l'intérêt est de dépasser le système de notation. Nous espérons que les parents recevront favorablement le nouvel état d'esprit de ce livret. Et si les parents sont un peu surpris, cela s'inscrit dans notre politique éducative obligatoire.

M. Villar explique que certains parents sont au courant de l'abandon des notes dans certaines classes, puisqu'ils ont été informés lors des réunions de parents du début d'année scolaire.

Les volumes horaires des nouveaux programmes sont évoqués.

5- Les évaluations effectuées au CP et CE2 : informations

Il s'agit d'une nouveauté institutionnelle de cette année scolaire, portant sur le français et les mathématiques. La mise en place de ces évaluations en CP et CE2 a été contrainte dans le temps et elle a été difficile du fait des absences de certains élèves en début d'année. Ces évaluations restent des outils pour les enseignants, pour cerner points forts et points faibles de leurs élèves. Les parents seront informés par les enseignants de leurs enfants (au cas par cas).

Mme Laloy explique la difficulté de cette mise en place rapide dans l'année, mais qu'elle a déjà constaté les progrès de certains élèves (les vacances y sont sans doute pour beaucoup).

Les résultats ont été transmis à l'IEN de Cotonou.

Un parent demande quel est le but de ces évaluations ? M. Farineau explique que c'est pour mieux cerner le profil des élèves, que cela permet aux enseignants d'établir des groupes de niveau, de programmer leur soutien.

Un parent d'élève demande l'incidence des tests de niveau effectué à l'entrée sur la scolarité d'un nouvel élève provenant d'un système scolaire non homologué : reste-t-il dans sa classe d'origine de son école gabonaise ou peut-il être rétrogradé ? M. Farineau explique qu'il peut être rétrogradé en fonction des résultats des tests, mais qu'une exigence d'âge reste appliquée dans les écoles françaises (pas d'enfant de plus de 12 ans à l'école, pas d'enfant avec 2 ans de retard).

Mme Cech explique que des évaluations diagnostiques sont faites chaque année dans toutes les classes, mais que cette année, il s'agissait d'une demande institutionnelle pour les classes de CP et de CE2.

6- Les activités périscolaires : nouvelle organisation

Les élèves de CM1 et CM2 sont séparés des autres élèves pour ces activités en raison des effectifs de cette année. Ainsi, il y a moins d'élèves par ateliers (11 ateliers). Il y aura cette année 3 périodes pour les activités périscolaires :

Période 1 : du 8 novembre 2016 au 31 janvier 2017 pour les élèves de CM1 et de CM2

Période 2 : du 7 février 2017 au 18 avril 2017 pour les élèves de CE1 et de CE2

Période 3 : du 8 mai 2017 au 31 mai 2017 pour les élèves de CP

Ce dispositif décidé par l'équipe enseignante, a l'avantage d'offrir à tous les élèves de l'élémentaire de l'école la participation à une activité dans de bonnes conditions avec des effectifs corrects dans les divers ateliers.

L'activité golf a été suspendue en raison des conditions de transport des élèves peu conformes aux exigences de sécurité. L'activité tennis est proposée pour cette période.

Mme Barbry rappelle que l'année dernière, les enfants avaient le choix entre 2 activités. Elle regrette le fait que les enfants n'aient pas 2 fois 5 séances. M. Farineau explique que cette année les choses ont changé pour des raisons de logistique, et que les élèves ne pourront faire qu'une seule activité sur une plus longue période. Certains parents insistent, du fait que des enfants aient été tirés au sort cette année. M. Farineau explique que certaines activités, notamment les activités sportives pour être réellement profitables aux élèves nécessitent un nombre important de séances comme pour le tennis par exemple et que pour cette année, l'organisation ne changera pas.

Mme Barbry demande s'il y a la possibilité que des intervenants extérieurs soient admis ? M. Farineau répond que ça n'est pas possible pour des problèmes d'assurance et de responsabilité.

7- Les manifestations prévues cette année

Les manifestations seront sensiblement les mêmes que l'année dernière.

Noël : Pour les petits, remise des cadeaux de classe par le père-noël le 15 décembre.

Il nous manque un Père Noël... (Le Père Noël de l'année dernière a été démasqué par les enfants)

Goûter offert par l'APE.

Des séances de cinéma sont programmées les 15 et 16 décembre : Le crystal magique du Père Noël pour les MS-GS, L'apprenti Père Noël et le flocon magique pour les CP-CE1, Les 5 légendes pour les CE2, CM1 et CM2.

Carnaval : au mois de février (mais Mardi Gras a lieu pendant les vacances d'hiver)

Défilé costumé : les modalités seront décidées par l'équipe enseignante et les parents seront informés en temps voulu. Les enfants de la maternelle des cadres sont invités

Tournoi de foot : (en mars) CE2, CM1, CM2

(En avril, Olympiades pour CP-CE1 ???) L'équipe enseignante y réfléchit

Le grand loto au mois de mai

Mme Massard aimerait maintenir cette manifestation.

Spectacle de fin d'année en juin il sera présenté en 2 soirées.

Les modalités seront repensées pour la longueur des spectacles.

M. Farineau espère que le CEP ne sera pas programmé trop tardivement.

Un parent demande ce qu'il en est-il de la sortie « concours de pêche » à Mounana ?

Mme Massard explique que l'organisation logistique est très compliquée, que la pièce d'eau est à prendre en l'état (pas de tables, ni de chaises, pas de nettoyage ni de débroussaillage...)

M. le Maire de Mounana a d'ailleurs appelé Mme Massard pour rappeler l'interdiction d'utiliser ce site (site municipal).

M. Farineau rappelle les contraintes constantes de sécurité qui posent problème pour l'organisation des sorties, et le coût élevé des transports.

La liaison avec l'EPC de Franceville est évoquée mais M. Farineau explique que ce travail n'a pas été engagé cette année.

8- L'accueil des élèves porteurs de handicap

Le directeur informe que l'école accueille des élèves porteurs de handicap, et que cela ne pose pas pour le moment de problèmes particuliers.

2 enfants sont porteurs de handicap : une élève handicapée auditive qui bénéficie d'une aide individuelle payée par les parents et un enfant de maternelle handicapé physiquement qui, par la suite nécessitera sans doute des aménagements particuliers dans l'école (rampes d'accès...). Les enfants sont accueillis de façon très positive par tous les enfants de l'école. L'accueil de l'élève handicapé physiquement peut néanmoins poser problème (en cas d'urgence, qui le prend en charge ? Qui le conduit aux toilettes ? etc.)

La question ne se pose pas de façon contraignante cette année, mais ces questions vont être récurrentes à l'avenir. Il faut se donner les moyens d'accueillir ces enfants (la loi de 2005 le prévoit mais d'un point de vue infrastructure, l'accueil relève de la responsabilité de l'école) et informer les responsables de la COMILOG pour prévoir les éventuels aménagements nécessaires.

Un parent demande si les rampes sont réellement nécessaires ?

M. Farineau explique que cela dépendra du moment où cet enfant sera appareillé.

En plus des rampes, il faudra sans doute un personnel qualifié pour l'accompagner au quotidien.

Mme Cech rappelle que l'école n'est pas aux normes et se demande si un fauteuil roulant passe dans la largeur d'une porte d'entrée de classe.

La COMILOG sera informée de l'évolution de ce cas.

9- Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

M. Farineau rappelle qu'un document est présent dans la pochette destinée aux participants : PAI

La démarche doit venir des parents et M. Farineau les invite à informer l'école pour une meilleure prise en charge de leur enfant concerné.

But : mieux appréhender et mieux encadrer les enfants porteurs de maladies chroniques (asthme ...que faire en cas de crise ? drépanocytose : que faire en cas de crise ?)

Le PAI est cosigné par les parents, le médecin traitant de l'enfant, le Directeur et l'enseignant.

Ce document est une nécessité surtout que l'école n'a pas d'infirmière.

Mme Massard : Qu'en est-il des autres parents ?

M. Farineau explique qu'il demande aux parents lors de l'inscription de leur enfant si celui-ci a des pathologies chroniques nécessitant une prise en charge particulière pendant la classe, mais le secret médical est de mise et les parents ne sont pas tenus de dévoiler la maladie de leur enfant.

M. Farineau explique qu'il appartient aux parents de faire la démarche, pour une meilleure prise en compte des besoins de leur enfant.

Mme Cech rappelle que lors des réunions de parents, les enseignants demandent s'il y a des signalements à faire.

10- Divers :

Incidence de la Coupe d'Afrique des Nations sur le calendrier scolaire

Il est trop tôt pour dire si cet événement aura une incidence sur le calendrier scolaire avec la mise en congé de l'école.

M. Farineau rappelle qu'il sera obligé d'en référer à ses autorités de tutelle (SCAC de Libreville, MLF) avant de prendre une décision.

La modification ne semble pas nécessaire car les matchs de la CAN n'ont pas lieu à Moanda et ne provoqueront pas de dérangement. Il faudra aussi rattraper ce temps s'il est banalisé.

M. Farineau n'est pas favorable à cette modification si elle devait avoir lieu.

Les résultats du CEP

Une information de la part de M Nzikou.

Cette année les épreuves du CEP ont eu lieu début mai pour les épreuves pratiques et début juin pour les autres disciplines. Les résultats de cet examen ont été délivrés le 27 juin 2016.

L'EPC a présenté cette année 40 candidats sur 42 élèves présents en CM2.

31 candidats ont réussi (77,5 % de réussite) :

3 élèves ont obtenu une mention bien,

6 élèves ont obtenu une mention assez bien

22 élèves une mention passable.

A noter, une élève de l'EPC est la première lauréate du CEP 2016 du Haut-Ogooué.

Réussite à l'examen d'entrée en 6^{ème} : 75 %

Le conseil d'école se termine lorsque plus personne ne souhaite prendre la parole.

Le prochain conseil d'école aura lieu au mois de mars.

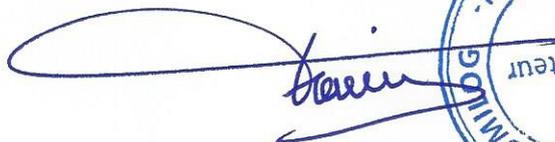
M. Farineau remercie tous les participants.

Fait à Moanda, le 24 novembre 2016

La secrétaire de séance Mme Mahé



Le président du Conseil d'école M. Farineau



Une copie du présent procès-verbal sera remise chaque participant à cette réunion, et adressée aux personnes qui se sont excusées, ainsi qu'à Madame la Conseillère Culturelle de l'ambassade de France à Libreville, à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la zone Afrique Centrale, à Monsieur Michel chargé de mission auprès des écoles d'entreprise à la MLF, à Monsieur Fouty DRH de la COMILOG.

Ce document sera aussi affiché sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et peut être consulté sur le site internet de l'école : <http://ee.mlfmonde.org/moanda-comilog/> dans la rubrique conseils d'école.